

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

.....

MONTPELLIER, LE 11 MARS 2025 11H

Caf de l'Hérault, 139 avenue de Lodève à Montpellier

UNE CAF ENGAGÉE POUR LE VERSEMENT DU JUSTE DROIT

**PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE
À LA CAF DE L'HÉRAULT : BILAN 2024**



CONTACT PRESSE : EMMANUELLE VILLIET, 06 37 88 65 02, EMMANUELLE.VILLIET@CAF34.CAF.FR /
AUDE HERBONNIERE, 06 12 34 08 79, AUDE.HERBONNIERE@CAF34.CAF.FR

UNE CAF ENGAGÉE POUR LE VERSEMENT DU JUSTE DROIT

La Caf de l'Hérault poursuit son engagement dans la lutte contre la fraude pour assurer le paiement juste, rapide et régulier des droits des allocataires, tout en garantissant la bonne utilisation des fonds publics.

Pour ce faire, elle a mis en place une politique de contrôle rigoureuse et innovante visant à prévenir les erreurs et le non-recours, tout en sanctionnant les fraudes, qu'elles soient individuelles ou collectives. Le dispositif de contrôle interne est renforcé pour répondre aux risques liés au système déclaratif des ressources, et s'appuie sur des techniques avancées de ciblage des contrôles, permettant ainsi de régulariser chaque année des montants significatifs, tout en apportant un accompagnement conseil auprès des allocataires si besoin.

«La lutte contre la fraude est une exigence de justice sociale. Chaque euro versé doit bénéficier aux personnes qui en ont réellement besoin. Derrière chaque prestation sociale, il y a une famille, une personne qui compte sur nous. Notre mission dépasse les chiffres et statistiques : elle garantit la pérennité de notre système solidarité.» Thierry Mathieu, Directeur

Les contrôles effectués par la Caf de l'Hérault ne se limitent pas à la détection des fraudes. Ils jouent également un rôle préventif en dissuadant les comportements frauduleux grâce à une surveillance accrue et à des sanctions.



En 2024, la Caf de l'Hérault a réalisé 743 210 contrôles, dont 37 770 contrôles sur pièces et 3 026 contrôles sur place. La majorité de ces contrôles sont automatisés et issus d'échanges avec les autres partenaires de la sphère publique (DGFIP, France Travail, ...).

Ils ont permis de :



LES FRAUDES DÉTECTÉES CONCERNENT PRINCIPALEMENT :

RSA

PRIME
D'ACTIVITÉ

AIDES AU
LOGEMENT

AAH

UNE CAF ENGAGÉE ET INNOVANTE : 4 NOUVEAUX AXES POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE

La Caf de l'Hérault renforce ses actions autour de quatre axes :

1. Fraude à la résidence :

La Caf de l'Hérault harmonise les règles de résidence et mutualise les résultats des contrôles entre organismes de protection sociale. En 2024, 210 dossiers ont été contrôlés, permettant de déceler 2,3 millions d'€ d'indus et de rappels. Ces contrôles visent à s'assurer que les allocataires respectent les conditions de résidence nécessaires pour bénéficier des prestations.

2. Usurpations de coordonnées bancaires :

La création d'une base des RIB frauduleux commune aux organismes de protection sociale permet d'optimiser la lutte contre les fraudes liées aux usurpations d'identité et de coordonnées bancaires. Cette base de données

facilite la détection des schémas de fraude et renforce la sécurité des transactions financières. Elle permet de limiter de manière drastique la réussite des tentatives de fraudes.

3. Les ressources issues de l'économie collaborative :

Jusqu'à présent, ces ressources n'étaient pas prises en compte dans les prestations car elles n'étaient pas déclarées. Désormais, selon le Code général des impôts (CGI), les plateformes collaboratives transmettent ces informations à l'administration fiscale, qui les envoie ensuite au Service national de lutte contre la fraude à enjeux. En 2024, la Caf de l'Hérault a participé à une expérimentation sur les revenus Airbnb pour les bénéficiaires du RSA, de la prime d'activité et de l'AAH.

4. Solidarité à la source, un élément majeur de sécurisation des données :

La solidarité à la source joue un rôle crucial dans la sécurisation des données des allocataires. L'utilisation des données du Dispositif de ressources mensuelles (DRM) est essentielle pour sécuriser les versements de l'aide au logement, du RSA et de la Prime d'activité. En récupérant les données directement à la source (employeur, impôts, URSSAF...) via le DRM, la Caf de l'Hérault peut vérifier et valider les informations déclarées par les allocataires de manière plus efficace.

La Caf de l'Hérault fait partie des 5 Caf qui ont mis en œuvre, en avance de phase, la simplification des démarches pour les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité. Les allocataires reçoivent désormais des

déclarations trimestrielles pré-remplies avec le montant net social qu'ils n'ont plus qu'à vérifier et valider, ce qui sécurise la déclaration. L'expérimentation de cette simplification, généralisée à l'ensemble des Caf depuis le 1^{er} mars, a montré que 95% des allocataires valident leurs ressources sans modification.

Ce système permet de réduire les risques de fausses déclarations et de garantir un versement juste et rapide des prestations, tout en facilitant l'accès aux droits. La solidarité à la source est ainsi un pilier fondamental de la lutte contre la fraude et de la sécurisation des versements. Avec le DRM nous allons axer nos contrôles sur d'autres zones de risque et notamment celui du travail dissimulé, en partenariat avec l'URSSAF.

PRÉVENTION ET CONTRÔLES : UN DUO GAGNANT

La Caf de l'Hérault utilise des technologies avancées, telles que le datamining et les échanges de fichiers inter-organismes, pour améliorer l'efficacité des contrôles et la détection des fraudes. Ces outils permettent d'analyser de grandes quantités de données et de repérer les anomalies susceptibles de révéler des fraudes.

En plus du remboursement systématique des sommes versées à tort, la répression des fraudes implique une gamme de sanctions proportionnées à la gravité des faits :

- **Rappels à la réglementation ou avertissements :** Lorsque le caractère intentionnel de la fraude n'est pas certain ou que les montants mis en cause sont très faibles.
- **Pénalités financières :** Lorsque le caractère intentionnel est établi et que les montants sont significatifs.
- **Dépôts de plainte :**auprès des Parquets de Montpellier et Béziers, dans les cas les plus graves. En 2024, 164 plaintes ont été déposées pour les raisons suivantes : fraude de plus de 30 000€, usurpation d'identité ou selon la nature du dossier.

La Loi de Financement de la Sécurité sociale de 2023 instaure, dans le cadre d'une fraude avérée, une majoration du montant de l'indu de 10% pour financer les frais de gestion engagés.

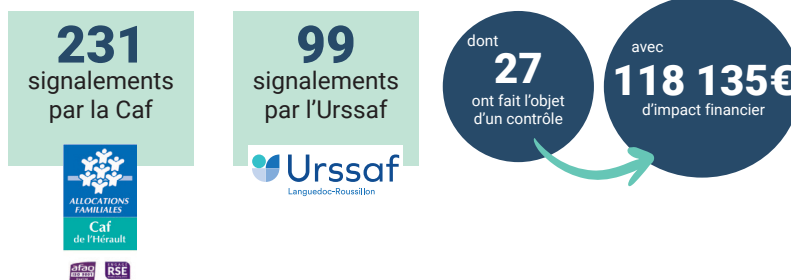
UNE COORDINATION EFFICACE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Afin d'assurer la qualité et la conformité des prestations versées, la Caf de l'Hérault travaille en étroite collaboration avec différents acteurs (Direction générale des finances publiques, France travail, les bailleurs, l'Urssaf...).

Par exemple, chaque année, les ressources déclarées aux impôts sont transmises automatiquement à la Caf, permettant de recalculer le montant des prestations et de garantir le juste droit. La collaboration avec d'autres organismes de protection sociale comme l'Urssaf est essentielle pour une lutte coordonnée et efficace contre la fraude. La collaboration avec l'URSSAF Languedoc-Roussillon s'est renforcée en 2023 pour lutter contre le travail dissimulé.

Ces partenariats permettent de croiser les données et de détecter plus efficacement les situations de fraude.

Depuis 2023, le partenariat avec l'Urssaf a permis d'effectuer :



RÉSULTATS 2024 DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DE LA CAF DE L'HÉRAULT

743 210 contrôles réalisés par la Caf en 2024, dont :

702 414
AUTOMATISÉS

(Echanges DGFI, France Travail...)



37 770
SUR PIÈCES



3 026
SUR PLACE

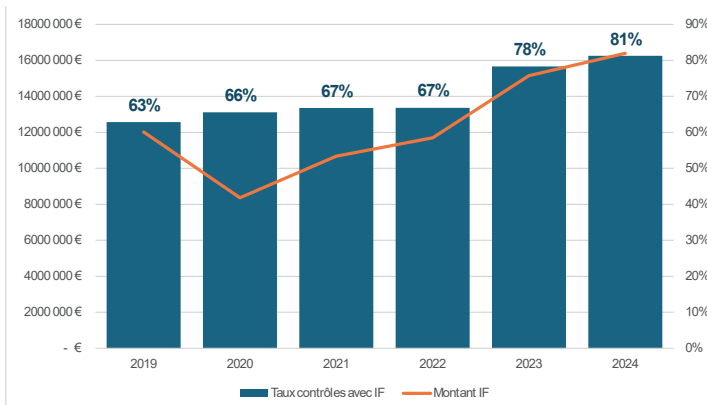


1 441 fraudes détectées pour
un montant de **13,6 M€**,
0,73% des prestations versées



9 419 € le montant moyen de
la fraude détectée

Des contrôles sur place de plus en plus efficaces :



100%

des fraudes sanctionnées par des pénalités (1,2 M€)
ou des avertissements et des poursuites

38,9 Millions € de droits corrigés par les Caf à la suite des contrôles,
soit 2,1% des prestations versées:

30,7

M€ d'indus

c'est-à-dire de sommes
en trop versées par la Caf
qu'elle récupère

8,2

M€ de rappels

de droits
dus aux allocataires
et qui leur sont restitués

19

contrôleurs sur place



LES AIDES VERSÉES PAR LA CAF DE L'HÉRAULT

1,85 milliard € versés en 2024 à 301 147 allocataires bénéficiaires couvrent ainsi les besoins de **629 093 personnes** dont 234 647 enfants.

Les principales aides versées par les Caf

Aides au logement :	412 millions € – 149 890 bénéficiaires
Allocations familiales :	225 millions € – 79 717 bénéficiaires
Allocation adulte handicapé (Aah) :	322 millions € – 30 459 bénéficiaires
Prestation d'accueil du jeune enfant :	192 millions € – 29 197 bénéficiaires
Revenu de solidarité active (Rsa) :	255 millions € – 41 273 bénéficiaires
Prime d'activité :	224 millions € – 100 650 bénéficiaires
Allocation de rentrée scolaire :	42 millions € – 58 600 bénéficiaires
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) :	50 millions € – 13 543 bénéficiaires

Une Caf au contact quotidien des allocataires



La Caf de l'Hérault a accueilli
130 418 personnes en accueil physique



5,3 millions de pièces et **142 552**
courriels traités par les salariés de
la Caf



316 933 appels
téléphoniques au **32 30**



59 358 rendez-vous
téléphoniques réalisés



13 316 rendez-vous en
accueil physique
et **2 595 en visio**